



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale Reprise de la vingt-sixième session Vienne, 7 et 8 décembre 2017

Projet de rapport

Rapporteur : Roland Seeger (Allemagne)

Additif

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À la 1^{re} séance de la reprise de sa vingt-sixième session, tenue conjointement avec la reprise de la soixantième session de la Commission des stupéfiants, le 7 décembre 2017, et à la 2^e séance, tenue le 8 décembre 2017, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé comme suit :

« Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

- a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;
- c) Méthodes de travail de la Commission ;
- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

2. Pour l'examen du point 3, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2017/3/Add.2-E/CN.15/2017/3/Add.2](#)) ;
- b) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019 ([E/CN.7/2017/12-E/CN.15/2017/14](#)) ;
- c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019 ([E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15](#)) ;



d) Rapport du Directeur exécutif sur l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2017/14-E/CN.15/2017/16).

3. Le Directeur de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fait une déclaration liminaire. L'observateur de l'Égypte a également fait une déclaration liminaire en sa qualité de Coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office.

4. Des déclarations ont été faites par le représentant de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l'observateur de l'Angola (au nom du Groupe des États d'Afrique), le représentant de la Thaïlande (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), l'observateur de l'Argentine (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et l'observateur de l'Estonie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Guatemala, de l'Équateur, du Japon, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, du Chili, du Mexique, du Pakistan, de la Colombie, de la Chine et de la Fédération de Russie.

5. Les observateurs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Pays-Bas, de l'Indonésie et du Pérou ont également fait des déclarations.

A. Délibérations

6. Plusieurs orateurs ont salué le rôle déterminant et les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui était d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et de renforcer la coopération et la confiance avec les États Membres. Insistant sur l'importance cruciale des programmes de pays et des programmes régionaux et mondiaux de l'ONUDC, plusieurs orateurs ont souligné que l'augmentation des contributions versées en faveur de ces programmes témoignait clairement de la confiance qu'inspirait le rôle essentiel joué par l'ONUDC en tant que prestataire fiable de services d'assistance technique, pour lesquels une présence régulière sur le terrain était également indispensable. De ce point de vue, on a souligné combien il importait de garantir aux opérations de l'ONUDC des ressources et un appui suffisants. Il a été noté que le groupe de travail constituait un cadre utile à la conduite régulière de consultations et de discussions, notamment sur des questions touchant à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de l'ONUDC ainsi qu'à des aspects financiers, administratifs et autres. Plusieurs orateurs se sont félicités de la prorogation jusqu'à 2021 du mandat du groupe de travail et ont remercié les Coprésidents pour les travaux accomplis.

7. Plusieurs orateurs ont regretté que le budget consolidé pour l'exercice biennal 2018-2019 n'ait pas été présenté aux États Membres un mois avant d'être soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, comme le prévoyait le paragraphe 19 de la résolution 58/12 de la Commission des stupéfiants et la résolution 24/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Plusieurs d'entre eux ont insisté sur le fait qu'ils n'avaient pas pu s'exprimer de manière utile sur le budget consolidé avant que celui-ci ne soit établi sous sa forme définitive et soumis au Comité consultatif, et que leurs observations, formulées au cours des réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, n'avaient pas été convenablement prises en compte. L'ONUDC a été prié de veiller à ce que le budget des prochains cycles budgétaires soit présenté dans le strict respect des résolutions pertinentes, et au plus tard un mois avant d'être soumis au Comité consultatif, de façon à garantir la tenue de consultations et de discussions préalables.

8. Plusieurs orateurs ont rappelé l'importance d'un financement adéquat, prévisible et stable pour l'ONUSDC pour notamment assurer la continuité de la fourniture de l'assistance technique, en particulier aux pays en développement qui en font la demande, et la viabilité de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux. La nécessité pour l'ONUSDC de renforcer l'efficacité de ses programmes et activités d'assistance technique, en étroite consultation avec les États Membres et avec leur aide, a été soulignée. En outre, il a été noté que l'ONUSDC devrait tenir des consultations avec les parties prenantes concernées, y compris les pays hôtes, avant de modifier sa présence sur le terrain.

9. Plusieurs orateurs ont appelé à une augmentation des contributions pour permettre à l'ONUSDC d'exécuter ses mandats fondamentaux et ont exprimé des inquiétudes quant à sa situation financière, en particulier en ce qui concernait la baisse des fonds destinés à des fins générales, qui pourrait influencer sur la fourniture de l'assistance technique et les fonctions normatives de l'Office. Un orateur a fait observer que l'utilisation de fonds à des fins générales pour les bureaux extérieurs n'arrivant pas à financer leurs programmes n'était pas une solution viable et a regretté que le secrétariat n'ait pas fourni aux États Membres des détails sur les recettes et les dépenses de certains bureaux extérieurs et sur les stratégies qui permettraient de surmonter les obstacles financiers.

10. Plusieurs orateurs se sont déclarés gravement préoccupés par le changement qu'il est proposé d'apporter à la structure de financement du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, ainsi que de la Section de la justice. Il a été noté que les travaux de ce service étaient un élément essentiel des activités de l'ONUSDC et une fonction clef qui nécessitaient un financement durable pour en assurer la continuité et l'impartialité. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance d'assurer le futur financement du Service, et il a été noté que celui-ci ne devrait pas supporter les conséquences de la baisse des fonds destinés à des fins générales. En ce qui concerne ses activités, plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'instaurer régulièrement un dialogue et des consultations entre les États Membres et l'ONUSDC au sujet des activités de recherche en cours et prévues du Service, qui devraient être fondées sur les mandats et les orientations générales définies par les organes directeurs.

11. L'ONUSDC a été encouragé à examiner la répartition proposée des dépenses d'appui aux programmes entre les divisions et aussi entre le siège et les bureaux extérieurs, ainsi que le transfert des ressources restantes à son siège, plutôt que de les utiliser pour les bureaux extérieurs touchés par des problèmes financiers à court terme. À cet égard, il a également été noté qu'un tel examen permettrait à l'Office de verser au Service de la recherche et de l'analyse des tendances une partie des fonds destinés à des fins générales, qui étaient pour le moment alloués aux bureaux extérieurs.

12. Une oratrice a estimé que, même si le modèle de recouvrement intégral des coûts permettrait d'assurer la qualité des programmes des bureaux extérieurs et l'avenir financier de ces derniers, l'ONUSDC devrait évaluer correctement sa mise en œuvre et faire rapport à ce sujet. Un orateur a fait valoir que dans un passé récent un nombre croissant de pays en développement et de pays à revenu intermédiaire versaient des contributions financières en faveur des travaux de l'ONUSDC appuyant des activités se déroulant sur leur propre territoire, et a fait valoir que les dépenses d'appui aux programmes et le modèle de recouvrement intégral des coûts pris dans leur ensemble étaient devenus une source croissante de revenus pour l'ONUSDC du fait qu'une part importante des ressources de la mise en œuvre des programmes était détournée vers l'appui administratif général. L'ONUSDC a été prié de fournir des informations supplémentaires sur les critères d'exemption de l'application du taux de 13 % pour les contributions aux dépenses d'appui aux programmes, qui est très élevé pour les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire donateurs, et de veiller à ce que les recettes dégagées soient également réinvesties directement, lorsque cela est approprié, dans les projets concernés.

13. En ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies, il a été mentionné qu'il fallait chercher à apporter des améliorations dans quatre domaines clefs : la direction, l'efficacité, la responsabilité et les résultats, et l'ONUSUD a été encouragé à mettre en œuvre la vision du Secrétaire général, tout en prenant des mesures pour améliorer les processus de gestion à l'avenir.

14. Plusieurs orateurs se sont déclarés satisfaits des progrès évidents accomplis par l'ONUSUD pour parvenir à la parité des sexes, y compris à des postes de rang élevé, tout en notant qu'il restait encore beaucoup à faire à cet égard. Plusieurs orateurs se sont félicités de la mise en œuvre du programme sur la parité des sexes à l'échelle du système. Plusieurs orateurs ont salué les efforts déployés par l'ONUSUD pour intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités et programmes. S'agissant de la mise au point définitive et de la publication à venir de la stratégie et du plan d'action de l'ONUSUD pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, plusieurs orateurs ont fait référence à la nécessité de faire le point sur la mise en œuvre et les incidences de ce projet. Le Directeur exécutif a été prié de faire rapport à la Commission sur les mesures visant à améliorer la parité des sexes, en particulier aux postes de rang élevé et de direction.

15. Plusieurs orateurs ont souligné que la parité des sexes et une représentation géographique équitable devraient être deux piliers aussi essentiels l'un que l'autre de la politique de l'ONUSUD en matière de ressources humaines. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que les pays en développement disposaient de professionnels qualifiés dotés des capacités techniques et de l'expérience pratique requises et que l'ONUSUD était prié de prendre des mesures concrètes pour corriger le déséquilibre de la représentation géographique, notamment en contactant des candidats de ces pays, par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs entre autres. Un certain nombre d'orateurs ont déclaré que si le mérite et la compétence devaient être la base de recrutement, il fallait aussi tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement du personnel effectué sur une base géographique aussi large que possible, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

16. Plusieurs orateurs ont noté que des efforts concrets et durables étaient nécessaires pour accroître la représentation des pays en développement, en particulier des pays non représentés et sous-représentés, au sein du personnel de l'ONUSUD. Plusieurs orateurs ont demandé au Directeur exécutif de l'ONUSUD de faire des efforts significatifs pour assurer une représentation géographique équitable, y compris dans la catégorie des administrateurs, aux postes de rang élevé et de direction, et de faire rapport sur les progrès accomplis à ce sujet à la Commission. Ils ont également souligné la nécessité d'inscrire systématiquement cette question à l'ordre du jour du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin de pouvoir examiner régulièrement les progrès accomplis par le Secrétariat en vue d'une représentation géographique équitable. L'ONUSUD a été prié de continuer à fournir des données ventilées actualisées sur l'égalité des sexes et la composition géographique du Secrétariat.

17. Il a été noté en outre que les méthodes de travail des Commissions pourraient et devraient être améliorées, et que celles-ci pourraient approuver deux points de procédure par l'intermédiaire de leurs bureaux élargis, à savoir ceux qui concernent, d'une part, la fixation d'une date pour l'ouverture de la liste des orateurs et, d'autre part, la distinction entre les orateurs ayant rang de ministres et les autres.

B. Mesures prises par la Commission

18. À la séance qu'elle a tenue conjointement avec la Commission des stupéfiants, le 7 décembre 2017, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a pris note de la décision 2017/236 du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci avait décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'à la partie de la session que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient tenir au premier semestre de 2021, et elle a élu MM. Ignacio Baylina Ruíz (Espagne) et Moataz Khaled Aly Abdelhady (Égypte) Coprésidents du groupe de travail, conformément à la procédure établie par la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
